

Le 19 février 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 19 février 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Mathieu Harkins, Pierre Roy et Jean-Claude Massie. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier, et madame Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications, sont également présents.

1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 32.

Résolution
2016-02-019
Acceptation de
l'ordre du jour

2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2016-02-020
Acceptation
procès-verbal
15 janvier 2016

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2016

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 15 janvier 2016, soit accepté avec la correction au point 11a) Barrage routier : qui indique la fermeture de rues entre la rue A. Bertrand (au lieu du Quai) et la montée Argenteuil.

ADOPTÉE

4.RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec enthousiasme que je vous présente le rapport de la mairesse en cette deuxième séance régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité.

Depuis le début de 2014, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les personnes présentes à cette table :
Mathieu Harkins, maire suppléant, conseiller responsable de la réforme électorale, de l'environnement et de l'hygiène du milieu, membre du comité des finances et représentant de la MRC au C.A. du Carrefour-Jeunesse-Emploi;

Pierre Roy, conseiller responsable des finances, du plein air, de l'environnement et de l'hygiène du milieu et membre du comité des finances;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la sécurité publique, des loisirs, de la voirie et des parcs;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'urbanisme et du plein air ;

Monique Richard, conseillère responsable des arts, de la culture et du patrimoine;

Chantal Valois, conseillère responsable des loisirs, du plein air, de la famille et du développement communautaire;

Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité;

Il me fait plaisir de vous transmettre les informations sur les événements survenus depuis le dernier Conseil ainsi qu'un résumé de nos activités.

Principaux dossiers

Tout d'abord, j'ai eu plusieurs rencontres à la MRC des Pays-d'en-Haut. Je suis membre du comité qui étudie les différents projets du Fonds de développement des territoires. Il y a de très beaux projets qui ont été présentés. Je suis très fière parce que Saint-Adolphe a reçu des félicitations pour la façon dont les projets ont été présentés. On en saura sûrement plus lors d'une prochaine séance.

Un autre dossier qui est important pour plusieurs citoyens qui sont touchés directement est l'état du chemin du lac Beauchamp, particulièrement la partie appartenant à Sainte-Agathe. Je tiens à rassurer les citoyens touchés par ce problème : votre Conseil et votre directeur général s'en occupent. Une lettre a été transmise au directeur général à la ville de Sainte-Agathe et nous allons utiliser tous les moyens à notre disposition pour que ce dossier se règle.

Réunions des conseillers municipaux

1^{er} février, 5 février, 8 février, 15 février

Réunions administratives

Le 3 février, suivi des dossiers avec le maire suppléant et le directeur général
11 février, conférence téléphonique avec Cogeco.

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

4 février, Comité aménagement et environnement (Réponse à Hydro-Québec – Avis de conformité)

Le 9 février, Conseil des maires

16 février, comité de sélection pour le Fonds de Développement des Territoires

Rencontres et activités - Groupes et citoyens

8 février, rencontre du maire suppléant avec le nouveau député fédéral, monsieur Stéphane Lauzon

17 février : conférence de presse nationale, dossier Hydro-Québec

Dossier Hydro-Québec

Nous arrivons à un moment crucial dans le dossier qui nous oppose à Hydro-Québec. La société d'État a déposé son projet à la Régie de l'Énergie. Nous tenons à être entendus à la Régie de l'énergie. Je pense que c'est la moindre des choses après tout le travail qui a été fait depuis trois ans pour trouver la meilleure solution pour toute la région des Laurentides, sans compter le formidable appui que nous avons reçu de la part de la MRC des Pays-d'en-Haut. Ce n'est pas seulement la population de Saint-Adolphe qui s'est mobilisée, c'est toute la MRC qui demande que soit respectée la Charte des Paysages des Laurentides.

Je tiens à vous rappeler que demain matin, à 10 h, nous avons une grande assemblée citoyenne où nous allons vous faire part de tous les développements dans ce dossier et surtout, où nous nous dirigeons. Des membres du Comité aviseur, nos experts, nos aviseurs légaux ainsi que le préfet adjoint de la MRC des Pays-d'en-Haut se joindront à moi à l'occasion de cette assemblée. Également, nous lancerons officiellement un documentaire-choc très éloquent.

Pour vous en donner un avant-goût, j'aimerais vous en présenter des extraits. Ce documentaire d'une durée de vingt minutes a été réalisé bénévolement par un cinéaste et résident de Saint-Adolphe, monsieur Georges Jardon. Vous pourrez le visionner sur le site www.projethydro.com Il a déjà été visionné par plus de 1000 personnes en moins d'une journée.

Nous vous attendons très nombreux demain, 20 février, à 10 h. Cela fera trois ans, le 22 mars prochain, qu'Hydro-Québec est venue nous présenter son tracé. Le comité citoyen s'était alors formé. La mobilisation continue!

Je vous remercie,

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

5.PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 12 février 2016, pour un montant total de 1 155 099,70 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 15 février 2016, au montant de 381 809,65 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

Résolution
2016-02-021
Acceptation
des comptes
du mois

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2016-02-022
Fin de probation
directeur
récréotouristique

6a) Fin de probation du directeur récréotouristique, Alexandre Sarrazin

ATTENDU QUE la période de probation, prévue lors de l'embauche du directeur récréotouristique, prend fin le 17 février 2016 ;

ATTENDU l'évaluation favorable et la recommandation du directeur général, dans ce dossier ;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche du directeur récréotouristique, monsieur Alexandre Sarrazin, dans son poste à la municipalité en date du 17 août 2015 et que tous les avantages sociaux lui soient accordés, le tout conformément à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-023
Subvention
annuelle
Tricentris

6b) Quote-part annuelle à Tricentris

ATTENDU QUE la municipalité utilise le centre de tri « Tricentris » pour le dépôt des matières recyclables;

ATTENDU QUE le versement de la quote-part annuelle permet à la municipalité d'acheminer autant de matières recyclables qu'elle le désire au centre de tri;

ATTENDU QU'en raison du marché défavorable et de la baisse du volume des matières recyclables en 2015, et ce, en rapport aux matières acheminées en 2014, il y aura une augmentation du coût de la quote-part de 4 706,02 \$, comme prévu à l'article 1.4.2 de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à payer à Tricentris, un montant de 7 734,19 \$, taxes en sus, soit 8 892,39 \$ pour la quote-part annuelle 2016 basée sur une population de 3 667 contribuables et la contribution supplémentaire selon la clause 1.4.2 du contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-420-00-920 après un transfert de 590 \$ provenant du code budgétaire 02-420-00-670, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-024
Cotisation annuelle
Réseau des Biblio

6c) Cotisation annuelle au réseau des bibliothèques des Laurentides (C.R.S.B.P.)

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Saint-Adolphe-d'Howard reçoit et recevra en 2016 les services de soutien du Centre régional des Services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP)

ATTENDU QUE pour bénéficier de ces services nous devons procéder au paiement de 19 605,02 \$, incluant les taxes, payable en 2 versements, soit les 1^{er} mars et 1^{er} juin 2016 en guise de cotisation annuelle;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à effectuer le paiement de la facture, pour la cotisation annuelle au CRSBP, de 19 605,02 \$, incluant les taxes, payable en 2 versements, les 1^{er} mars et 1^{er} juin 2016.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-702-30-494 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Dépôt des
indicateurs de
gestion 2014

6d) Indicateurs de gestion 2014

Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Mathieu Dessureault dépose devant le Conseil municipal les indicateurs de gestion 2014.

Résolution
2016-02-025
Congrès UMQ

6e) Participation au congrès annuel 2016 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QUE le congrès annuel 2016 de l'Union des municipalités du Québec se tiendra à Québec, du 12 au 14 mai 2016;

ATTENDU QUE selon le règlement no 695, toutes dépenses de congrès supérieures à la somme de 500 \$ doivent être autorisées par résolution du conseil;

ATTENDU QUE madame Lisette Lapointe, mairesse et monsieur Mathieu Harkins, conseiller, désirent assister à ce congrès;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
secondé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise madame Lisette Lapointe et monsieur Mathieu Harkins à assister au congrès annuel 2016 de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 12 au 14 mai 2016;

QUE les dépenses reliées au congrès plus les frais de déplacement et d'hébergement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-110-00-419 pour un maximum de 3 675 \$ afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-02- 026
Modification au
calendrier des
séances ordinaires

6f) Modification au calendrier des séances ordinaires

ATTENDU QU'en raison de la participation de la mairesse et du maire suppléant au congrès annuel de l'Union des Municipalités du Québec la fin de semaine du 13 mai 2016;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances de la municipalité soit modifié comme suit, à savoir :

- Que la séance du 13 mai 2016 soit reportée au vendredi 20 mai 2016, à l'église, à 18 h 30.

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-027
Mandat à Franklin
Gertler

6g) Mandat de services juridiques à Franklin Gertler, étude légale

ATTENDU QUE l'ouverture d'une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu'une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale;

ATTENDU le dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3960-2016, incluant la solution empruntant les emprises existantes « Solution 3 – nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat) »;

ATTENDU QUE la municipalité, conjointement avec la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite intervenir devant la Régie de l'énergie dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par le conseiller : Pierre Roy
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal mandate Franklin Gertler étude légale pour représenter la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, conjointement avec la MRC des Pays-d'en-Haut, devant la Régie de l'énergie dans le cadre de la demande relative à la construction de la ligne à 120 kV Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur, demande R-3960-2016.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-418 pour un maximum de 30 000 \$ plus les taxes applicables, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-028
Retrait de GDV
au contrat
d'assurance

6h) Retrait de l'organisme « La Grande Dégustation de vin de St-Adolphe-d'Howard » au contrat d'assurance de la municipalité

ATTENDU QUE La Grande Dégustation de vin de Saint-Adolphe-d'Howard est toujours mentionnée à titre d'assuré additionnel dans le contrat d'assurance de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le retrait de l'assuré additionnel « La Grande Dégustation de vin de Saint-Adolphe-d'Howard » au contrat d'assurance de la municipalité à la compagnie La Mutuelle des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-029
Annulation de
ventes de terrains

6i) Annulation de deux (2) ventes de terrains

ATTENDU la résolution 2015-10-257 qui fait état de la vente de terrains par soumission par la municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) citoyens se sont désistés avant la signature légale chez le notaire :

- Lot 3 957 702, madame Lodz Beaucicaut, montant de 1 150 \$, dépôt : 287,50 \$
- Lot 8-90 rang 7, monsieur Yves Rufiange, montant de 375 \$, dépôt : 95 \$

ATTENDU QUE les personnes qui se désistent perdent leur dépôt initial et que la municipalité doit donc passer des écritures pour appliquer ces montants dans ses revenus, soit un total de 382,50 \$;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'annulation de la vente des lots 3 957 702 et 8-90 rang 7 et que les dépôts totalisant 382,50 \$ soient transférés

dans les revenus de la municipalité.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2016-02-030
Achat d'abat-
poussière

7a) Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2016

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure de calcium solide en flocons nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2016.

QUE la municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité et l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques requises d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes, à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-623 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution, pour un montant maximum de 63 600 \$, taxes en sus.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-02- 031
Demande aide
financière 25 000 \$
au MTQ

7b) Confirmation des travaux pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en septembre 2015, la confirmation d'une subvention de 25 000 \$ à venir dans le cadre du PAARRM pour l'amélioration des chemins de la montée d'Argenteuil, de la rue des Musiciens et de la montée du Bois-Franc;

ATTENDU QUE pour obtenir le versement du soutien financier de 25 000 \$ prévu au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016, la municipalité doit confirmer la réalisation des travaux visés par la subvention;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la montée d'Argenteuil, de la rue des Musiciens et de la montée du Bois-Franc pour un montant subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-032
Fin probation
Carmen Vicent

7c) Fin de probation pour madame Carmen Vicent

ATTENDU la résolution no 2015-149 soumettant Madame Vicent à une période de probation de 120 jours de travail = 840 heures travaillées ainsi qu'à une évaluation satisfaisante pour l'obtention de sa permanence à la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du directeur général, dans ce dossier ;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de madame Carmen Vicent dans le poste de secrétaire aux travaux publics, en date du 3 juin 2015.

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

9.URBANISME

Dépôt
tableaux
comparatifs

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 29 janvier 2016 ainsi que le comparatif des mois de décembre 2015 et janvier 2015.

Résolution
2016-02-033
Servitude pour
Bell Canada et
Hydro-Québec
chemin des
Trembles

9b) Signature d'un acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur 4 terrains municipaux en bordure du chemin des Trembles

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec ont reçu une demande de deux résidents de la municipalité concernant le prolongement d'une ligne de télécommunication et de distribution d'énergie électrique dans la dernière section du chemin des Trembles;

ATTENDU QUE ces deux résidents souhaitent se faire raccorder sous peu puisqu'ils ont obtenu un permis de construction en 2015 pour deux nouvelles résidences;

ATTENDU QUE Hydro-Québec et Bell Canada ont besoin d'obtenir une servitude de droit de placer certains de leurs équipements sur quatre (4) de nos terrains municipaux, soit sur les lots n^{os} D-533, D-534, C-837 et C-838, tel qu'il appert sur le plan pour description technique préparé le 15 décembre 2015 par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 4941;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer un acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, sur les lots nos D-533, D-534, C-837 et C-838, dans le but de pouvoir prolonger une ligne de télécommunication et de distribution d'énergie électrique dans la dernière section du chemin des Trembles;

QUE les frais inhérents soient à la charge du demandeur;

QUE la présente résolution soit envoyée au notaire, madame Maude Martin Chantal.

ADOPTÉE

10.PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2016-02-034
Barrage routier
la Guignolée 2016

10a) Barrage routier pour la Guignolée 2016

ATTENDU QUE le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut désire obtenir l'autorisation d'effectuer un barrage routier le samedi 10 décembre 2016 pour son événement annuel « La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut »;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier pour son événement annuel La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016.

ADOPTÉE

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2016-02-035
Subvention
étudiant
Emploi Canada

11a) Subvention étudiant Emploi-Canada

ATTENDU QUE la municipalité souhaite engager un étudiant au département des loisirs et de la culture pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE le service Emploi Canada offre la possibilité d'une aide financière représentant 50 % du salaire minimum applicable de la province concernée;

ATTENDU QUE l'étudiant travaillera 8 semaines (de la fin juin à la fin août 2016), 40 heures par semaines, pour un total de 320 heures à concurrence de 11,30 \$ de l'heure, totalisant 3 616 \$, moins le retour de la subvention d'Emploi-Canada de 1 689 \$ (320 heures à 5,28 \$ / heure);

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
secondé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'envoi du formulaire d'inscription pour l'obtention de la subvention de 50 % du salaire minimum pour un étudiant au département des Loisirs pour la saison estivale 2016;

QUE le conseil mandate la coordonnatrice récréotouristique ou le directeur général à signer la demande de subvention à Service Canada.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux codes budgétaires 02-702-30-111 et 02-702-30-200 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-036
Lettre appui à
SGMA pour aide
financière

11b) Appui à Plein air Saint-Adolphe-d'Howard pour une demande d'aide financière

ATTENDU les sentiers de vélos de montagne situés au centre plein air de la municipalité qui nécessitent des travaux d'améliorations afin d'attirer plus d'utilisateurs;

ATTENDU QUE les abris de jour qui sont désuets doivent être rafraîchis pour offrir un meilleur confort aux utilisateurs qui veulent s'y reposer;

ATTENDU QUE des abris de bois pourraient être loués en refuge en toute saison;

ATTENDU QUE ces travaux d'améliorations permettraient de soutenir notre démarche de développement touristique de notre territoire;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard appui Plein air Saint-Adolphe-d'Howard dans sa demande de subvention de 9 495 \$ à la MRC des Pays-d'en-Haut, dans le cadre du programme de Fonds du Développement du Territoire pour la mise à niveau de ses sentiers de vélos de montagne et des deux (2) abris de jour au centre de plein air.

ADOPTÉE

Résolution
2016-02-037
Calendrier des
versements SGMA

11c) Calendrier des versements du soutien financier annuel à Plein air Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU QUE Plein air Saint-Adolphe-d'Howard est un organisme à but non lucratif mandaté par la municipalité pour faire la gestion des infrastructures de plein air ;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit à son budget, un montant annuel de 145 000 \$ pour soutenir l'organisme, soit 90 000 \$ pour le mont Avalanche et 55 000 \$ pour le centre de plein air;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde, à Plein air Saint-Adolphe-d'Howard pour l'année 2016, les modalités de paiement prévues en annexe :

- Une subvention de 90 000 \$ pour les opérations du mont Avalanche;
- Une subvention de 55 000 \$ pour les opérations du centre plein air;

Début du mois	M-A	CPA	TOTAL
Janvier	15 000 \$	5 000 \$	(20 000 \$)
Février	15 000 \$	5 000 \$	(20 000 \$)
Mars	15 000 \$	5 000 \$	(20 000 \$)
Avril	5 000 \$	5 000 \$	(10 000 \$)
Mai	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
Juin	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
juillet	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
août	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
septembre	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
octobre	5 000 \$	4 000 \$	(9 000 \$)
novembre	5 000 \$	4 000 \$	(9 000 \$)
décembre	5 000 \$	4 500 \$	(9 500 \$)
TOTAL DES SUBVENTIONS	90 000 \$	55 000 \$	(145 000 \$)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-972 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

12.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13.SÉCURITÉ PUBLIQUE

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2016

Le conseiller Jean-Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2016

13b) Formation sur les phénomènes thermiques pour 18 pompiers

ATTENDU QU'une formation continue est nécessaire afin d'optimiser le combat incendie de nos pompiers et voir à leur sécurité lors d'une intervention;

ATTENDU QUE le cours sur les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment est donné par la compagnie Flash Formation en février et avril 2016;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 3 150 \$ pour 18 candidats;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la formation de 18 candidats pompiers, au coût de 3 150 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais de déplacement et d'horaire de travail soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-220-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 19 février 2016

ADOPTÉE

14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

15.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16.VARIA

17.PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt des
Interventions des
pompiers
janvier 2016

Résolution
2016-02-038
Formation des

phénomènes
thermiques

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2016-02-039
Levée de la
séance

18.LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 h 35

Il est proposé par le conseiller :
et résolu unanimement

Pierre Roy

QUE cette séance soit levée

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier